

Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
**SEANCE DU MARDI 27 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 27 mai à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BOULANGER Servane ; BURLLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Annie (suppléante) ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PUIILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; TERTRAIS Isabelle (suppléante) ; THOMAS David (suppléant) ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

BOUCHER Gaëlle à GOUAULT Jacky ; CHAPPÉ Fanny à BOULANGER Servane ; CONNAN Josette à LE GAOUYAT Samuel ; GIUNTINI Jean-Pierre à VIBERT Richard ; INDERBITZIN Laure-Line à LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude à LE GOFF Philippe ; MOURET Patricia à LE GOFF Yannick ; NAUDIN Christian à PUIILLANDRE Elisabeth ; PAGNY Gilles à KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; PRIGENT Marie-Yannick à LE GALL Annie ; RASLE-ROCHE Morgan à DUMAIL Michel.

**Conseillers d'agglomération absents et excusés**

BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; GAUTIER Guy ; GRAEBER Sophie ; HERVÉ Gildas ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE HOUÉROU Annie ; MOZER Florence ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie ; ZIEGLER Évelyne.

**Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants**

Présents	63
Procurations	11
<b>Votants</b>	<b>74</b>
Absents	14

DEL2025-05-116

**STATUTS DE L'AGGLOMÉRATION : REDÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE EN MATIÈRE D'ACTION SOCIALE**

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 06 avril 2022 portant modification des statuts de Guingamp- Paimpol Agglomération, la communauté d'agglomération exerce des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives ;

**Vu** la délibération D20181105 du Conseil d'agglomération du 27 novembre 2018 précisant l'intérêt communautaire en matière de petite enfance dans le cadre de la compétence optionnelle « Action Sociale » ;

**Vu** l'article 17 de la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi reconnaissant le rôle central assuré par les collectivités locales en matière de petite enfance, confiant aux communes ou à leurs groupements, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le rôle d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, chargées de construire une politique répondant aux besoins des familles de leur territoire ;

**Considérant** la nécessité de préciser explicitement dans les statuts de l'Agglomération l'exercice de quatre compétences que doivent exercer les nouvelles autorités organisatrices en matière d'accueil du jeune enfant ;

**Considérant** les changements d'appellation des Relais Parents Assistants Maternels, des Multi-Accueils et du Point Information jeunesse qui deviennent respectivement les Relais Petite Enfance, les crèches et la Structure Information Jeunesse ;

**Vu** le changement de localisation de l'ALSH et de la ludothèque de Belle-Isle-en-Terre à Louargat ;

En conséquence, lorsque l'exercice des compétences obligatoires et opérationnelles est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé par le Conseil d'agglomération à la majorité des deux tiers sans que ces décisions ne fassent l'objet d'un passage dans les Conseils municipaux des communes.

Dans le cadre de la compétence optionnelle « action sociale », il est proposé des ajustements et que soient reconnus d'intérêt communautaire :

**Au titre du développement social :**

- La mise en réseau des acteurs sociaux du territoire,
- Le soutien et l'appui aux CCAS existants et des communes,
- Le soutien, l'accompagnement, la coordination de dispositifs de développement social,
- La gestion de l'Etablissement Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de Pontrieux.

**Au titre de la santé :**

- Le soutien aux communes pour le maintien et le développement de la présence médicale,
- La participation à la gestion et au financement de Centres de santé,
- L'élaboration d'une stratégie locale de prévention et de promotion de la santé, l'animation et la mobilisation d'un réseau d'acteurs autour d'un Contrat Local de Santé.

# **Délibération**

## **Au titre de la petite enfance :**

- La coordination d'une politique en faveur de la petite enfance (0-3 ans) comprenant :
  - Le recensement des besoins des enfants de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur le territoire, à travers l'animation d'un observatoire
  - L'information et l'accompagnement des familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents en matière d'offre d'accueil et de parentalité
  - Planifier à travers un schéma le développement des modes d'accueil du jeune enfant
  - Soutenir la qualité des modes d'accueil sur le territoire
- L'élaboration d'un projet éducatif de territoire en matière de petite enfance et la coordination des programmes d'animation et de développement territoriaux contractualisés avec les partenaires institutionnels,
- La gestion du fonctionnement et le développement des crèches, établissements d'accueil du jeune enfant,
- La gestion, le développement et l'animation du Relais Petite Enfance,
- L'accompagnement des actions, projets et initiatives d'intérêt communautaire en faveur de la petite enfance, de la parentalité, de la famille et de prévention.

## **Au titre de l'enfance :**

- La coordination d'une politique en faveur de l'enfance comprenant la création, l'organisation et le développement des services, des équipements et ou d'actions d'intérêt communautaire dans le domaine de l'enfance (3-12 ans),
- L'élaboration d'un projet éducatif de territoire en matière d'enfance et la coordination des programmes d'animation et de développement territoriaux contractualisés avec les partenaires institutionnels,
- La gestion, l'organisation et le développement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) d'intérêt communautaire, à ce jour :
  - L'ALSH du pôle de Pontrieux
  - L'ALSH du pôle de Louargat
  - L'ALSH du pôle de Callac
  - L'ALSH du pôle de Bourbriac
- L'accompagnement et la mise en œuvre d'actions, de projets et d'initiatives d'intérêt communautaire en faveur de l'enfance, la parentalité et la famille, la prévention,
- La gestion, l'organisation et le développement d'une ludothèque d'intérêt communautaire ; à ce jour : La ludothèque de Louargat.

## **Au titre de la jeunesse :**

- La coordination d'une politique en faveur de la jeunesse comprenant la création, l'organisation et le développement des services, des équipements et ou d'actions d'intérêt communautaire dans le domaine de la jeunesse (12-25 ans),
- L'élaboration d'un projet éducatif de territoire en matière de jeunesse et la coordination des programmes d'animation et de développement territoriaux contractualisés avec les partenaires institutionnels,
- La gestion, l'organisation et le développement des Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH ados) d'intérêt communautaire, à ce jour :
  - L'ALSH Adolescents du pôle de Guingamp
  - L'ALSH Adolescents du pôle de Pontrieux
  - L'ALSH Adolescents du pôle de Belle-Isle-en-Terre
  - L'ALSH Adolescents du pôle de Callac
  - L'ALSH Adolescents du pôle de Bourbriac

# **Délibération**

- La gestion et l'animation de locaux de proximité favorisant les rencontres et les échanges pour les jeunes,
- La gestion d'une Structure Information Jeunesse (SIJ) et de développement d'actions sur tout le territoire,
- L'accompagnement et la mise en œuvre d'actions, de projets et d'initiatives d'intérêt communautaire en faveur de la jeunesse, la parentalité et la famille, la prévention,
- La mise en place de partenariats éducatifs autour d'actions favorisant la réussite des jeunes scolarisés sur le territoire.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Se prononce favorablement sur les modifications apportées à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle : « action sociale »

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,  
Yannick LE GOFF

